

Examen des données probantes

SUJET : ÉDUCATION INTERPROFESSIONNELLE

But : Comprendre la preuve accumulée et publiée au sujet de la formation interprofessionnelle (FI).

Des décideurs du gouvernement et de l'administration de la santé ont identifié la pratique en collaboration comme une stratégie susceptible de permettre la gestion de certains des défis auxquels fait face notre système de santé (par ex. la sécurité des patients).

Il nous faut être en mesure de présenter aux décideurs des données prouvant que la FI se traduit en collaboration interprofessionnelle au

niveau de la pratique et contribue à de meilleurs résultats au niveau des patients. Des projets à court terme et des projets pilotes ont montré que la FI peut améliorer la pratique ainsi que la prestation des services et avoir un impact positif sur les soins prodigués aux patients.

La FI a fait l'objet de plusieurs études depuis une dizaine

d'années. Le document *Synthesis of Review Evidence for Interprofessional Education* [Synthèse des données probantes en matière de formation interprofessionnelle] présente un sommaire des données probantes disponibles et de leur mode d'emploi optimal.

Le document complet intitulé *Synthesizing the Evidence to Foster Evidence-based Decision-making* (2009) [Synthèse visant à promouvoir la prise de décision fondée sur des données probantes] est disponible à l'adresse www.cihc.ca/resources/publications.html

Nous avons découvert que la formation interprofessionnelle

- ♦ Peut améliorer la pratique en collaboration et la prestation de services et avoir un impact positif sur les soins offerts aux patients.
- ♦ Peut potentiellement permettre aux étudiants et aux praticiens d'acquérir le savoir et les habiletés requises pour pratiquer la collaboration interprofessionnelle.
- ♦ Peut être prodiguée de manière efficace dans divers contextes de formation et de pratique.
- ♦ Est généralement bien reçue par ceux qui y participent.
- ♦ A fait des progrès grâce à des approches d'amélioration de la qualité.

Étapes suivantes

- ♦ Initier un dialogue entre décideurs et chercheurs sur la manière d'améliorer les preuves du lien qui existe entre la FI et la pratique en collaboration.
- ♦ En tant que plaque tournante de la formation interprofessionnelle et de la pratique en collaboration au Canada, le CPIS peut agir comme liaison entre individus et organismes dans le cadre de ce dialogue.
- ♦ Des chercheurs et des décideurs s'emploient, de concert avec des experts en matière de transfert de savoir, à ce que les preuves accumulées puissent servir à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles stratégies de pratique en collaboration centrée sur le patient.

« On peut parler de formation interprofessionnelle lorsque deux professions ou plus sont engagées dans un processus d'apprentissage conjoint et réciproque en vue d'améliorer le niveau de collaboration et la qualité des soins. »
– CAIPE (2002)

Pour tout autre renseignement au sujet de la collaboration interprofessionnelle, veuillez consulter le site du Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS): www.cihc.ca